Zeitschrift: Energie extra

**Herausgeber:** Office fédéral de l'énergie; Energie 2000

**Band:** - (2000)

Heft: 3

**Artikel:** Dans l'intérêt de la branche du bâtiment

Autor: Bosson, Roger

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-642221

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 23.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bon pour l'économie

La redevance en faveur de l'environnement qui est prélevée sur les énergies non renouvelables (2 cts/kWh) est redistribuée aux entreprises et aux employés pour abaisser les charges salariales. En outre de nombreuses entreprises profiteront des programmes financés par la redevance promotionnelle pour les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la modernisation des centrales hydrauliques existantes.

# Des exceptions pour les productions intenses en énergie.

Certains domaines de production utilisent beaucoup d'énergie. En devant payer la redevance sur l'ensemble de l'énergie qu'elles consomment, des branches industrielles telles que le papier, le verre ou le ciment auraient de la peine à rester concurrentielles. C'est pourquoi on a prévu un système de rétrocession. Les coûts de l'énergie sont comparés à la création de valeur par l'entreprise: lorsqu'ils ne dépassent pas 5% de cette dernière, la redevance est entièrement due: lorsqu'ils dépassent 10%, elle est totalement rétrocédée: entre 5 et 10%, une partie de la redevance est remboursée selon un barème linéaire.

### **POUR L'ECONOMIE ET L'EMPLOI**

# Dans l'intérêt de la branche du bâtiment



Le témoignage de Roger Bosson

Président central de CLIMA-SUISSE (Association suisse des entreprises de chauffage et ventilation)

d'énergie ainsi que la production de CO2 et accroître la part des énergies renouvelables. La protection de l'environnement a enregistré certains progrès grâce notamment à l'OPair 92 (Ordonnance sur la protection de l'air, 1992). Néanmoins ces mesures n'ont pas suffi.

## Rien n'est possible sans incitation

De nouvelles mesures sont nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par Energie 2000. Rien n'est possible sans incitation et contre-propositions. C'est pourquoi le parlement a étudié, en variante aux initiatives «solaire» et «énergie et environnement» (cette dernière a été retirée), deux contre-projets qui méritent une attention particulière et soutenue. En plus, la taxe sur le CO2 ne serait introduite que si les objectifs n'ont pas été atteints d'ici l'an 2010; raison de plus de favoriser les énergies de substitution.

Sur la base des votations au Parlement, des majorités claires en faveur des contre-propositions se sont dégagées; on peut partir de l'hypothèse que, dans tous les partis politiques, de nombreux représentants de la gauche à la droite soutiennent ces dernières.

Les branches techniques du bâtiment et de nombreuses autres branches de la construction en particulier CLIMA-SUISSE, sont très concernées par les questions d'énergies et d'environnement. Elles occupent dans ce domaine une position-clef et peuvent donc considérablement contribuer à ce que, d'une part, l'énergie soit utilisée de façon efficace et, d'autre part, que les énergies renouvelables soient dans une plus large mesure utilisées dans la technique du bâtiment.

Jusqu'à présent la Suisse n'est pas restée inactive pour réaliser des économies d'énergie. Elle veut toujours, avec le programme Energie 2000, stabiliser la consommation De nombreuses associations professionnelles se sont clairement exprimées en faveur de ces contre-projets. De nombreux politiciens bourgeois et de toutes les régions linguistiques les soutiennent également.

#### Répercussions économiques

Les répercussions économiques sont très importantes: croissance du PIB, augmentation des places de travail, imposition moindre des places de travail (charges salariales) et l'Etat aurait moins à dépenser pour remédier aux dommages de l'environnement.

Précurseur, le dernier programme fédéral d'investissement en faveur des économies d'énergie a été un véritable succès. Des avantages de loin plus importants encore seront obtenus si les deux contre-propositions sont acceptées.

Par ailleurs la Suisse, avec ses projets sur l'énergie, est eurocompatible, car plusieurs pays comme le Danemark, la Finlande, la Hollande, la Norvège et la Suède sont plus avancés.

#### Conclusions

Peut-on comme membre d'une association faîtière de la technique du bâtiment et patron de PME torpiller la «fiscalité verte» bien qu'à vrai dire il n'y ait que des gagnants: l'Etat, les

employeurs et les salariés, finalement tous les habitants de ce pays?

En conséquence, je vous recommande de voter en faveur de l'initiative solaire et des deux contre-projets.



